FRANFINANCE

S.A. au capital de 31.357.776 €
Siège social : 59 avenue de Chatou
92500 RUEIL MALMAISON
719 807 406 ~ R.C.S. NANTERRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
30 MAI 2007
DEPOT N° 15681

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 10 MAI 2007

L'an deux mil sept ;
le jeudi dix mai ;
à 8 heures 30 ;

Les Administrateurs de FRANFINANCE se sont réunis en Conseil, sur convocation en date du 4 mai 2007, au siège social :

59, avenue de Chatou
92500 RUEIL MALMAISON
Salle de réunion – 6e étage

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

Jean-François VILAIN	Administrateur - Président et Directeur Général
Didier ALIX	Administrateur
Charles FOISSAC	Administrateur
Jean-François GAUTIER	Administrateur
Didier LEFEVRE	Administrateur

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

Robert MAHOUX	Secrétaire Général
Gérard TOUATI	Invité du Président
Jean-Eric AUBERGER	Invité du Président
Josette BONTEMPS	Déléguée du Comité d'Entreprise
Laurent ANDRY	Délégué du Comité d'Entreprise
Abdelnasser BOUKTHIR	Délégué du Comité d'Entreprise

ABSENTS EXCUSES :

Serge EVEILLE	Administrateur
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING Représentée par Jean François SAMMARCELLI	Administrateur
Jean-Pierre BON	Administrateur
Jocelyn MAINE	Délégué du Comité d'Entreprise

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Jean François VILAIN préside la séance, en sa qualité de Président Directeur Général.

Robert MAHOUX assume les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour porte sur :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Dissociation des fonctions de Président et Directeur Général ;
3. Nomination d'un Directeur Général ;
4. Nomination d'un Directeur Général Délégué ;
5. Agréments à des cessions d'actions ;
6. Proposition de nomination d'un nouvel administrateur ;
7. Modification et adoption des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
8. Questions diverses.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration est lu et approuvé à l'unanimité.

2. DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL

Le Président du Conseil d'Administration prend la parole et fait part au Conseil de sa décision de démissionner de sa fonction de Directeur Général à compter de ce jour.

En conséquence et conformément aux dispositions statutaires, le Conseil est appelé à statuer sur la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des membres présents, en application des dispositions du deuxième alinéa de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce et de l'article 17 des statuts, que les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général seront désormais dissociées jusqu'à l'expiration des fonctions du Président, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Le Président précise que la nomination d'un Directeur Général entraînera la cessation des fonctions des actuels Directeurs Généraux Délégués, Jean-Marc MIGNEREY et Gérard TOUATI.

Le Conseil d'Administration en prend acte.

3. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Président du Conseil d'Administration indique au Conseil que Gérard TOUATI a été pressenti pour la fonction de Directeur Général.

Après divers échanges de vue, le Conseil décide de nommer Gérard TOUATI en qualité de Directeur Général.

M. Gérard TOUATI remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne et déclare accepter les fonctions, ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

4. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président expose ensuite, que Gérard TOUATI souhaite être assisté d'un Directeur Général Délégué pour prendre en charge la responsabilité de l'activité « Financement aux Entreprises ». Gérard TOUATI a proposé la nomination de Jean-Eric AUBERGER.

Après délibération, le Conseil nomme, à l'unanimité, Jean-Eric AUBERGER, Directeur Général Délégué de la Société.

Le Conseil décide, avec l'accord de Gérard TOUATI, de limiter les pouvoirs de Jean-Eric AUBERGER à la direction et la gestion de l'activité du « Financement aux entreprises » dont il assure seul la responsabilité.

Le Conseil précise que Jean-Eric AUBERGER est habilité à signer tout document et toute convention n'entrant pas dans le cadre de l'activité du « Financement des Entreprises » en l'absence du Directeur Général.

Ce mandat de Directeur Général Délégué est consenti pour toute la durée du mandat de Directeur Général de Gérard TOUATI, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

Au cas où, pour quelque cause que ce soit, Gérard TOUATI viendrait à cesser lesdites fonctions de Directeur Général, Jean-Eric AUBERGER cesserait ses fonctions de Directeur Général Délégué le jour même de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

M. Jean-Eric AUBERGER remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne et déclare accepter les fonctions, ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

5. AGREMENTS A DES CESSIONS D'ACTIONS

Le Président indique au Conseil d'Administration que la SG Financial Service Holding souhaite céder une action à la Société Générale qui la cédera ensuite à Jean-Marc MIGNEREY au titre d'un prêt à la consommation.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, donne son agrément aux cessions d'actions suivantes :

- la cession d'une action de la société SG Financial Services Holding à la Société Générale,
- la cession d'une action de la Société Générale à Jean-Marc MIGNEREY dans le cadre d'un prêt de consommation.

6. PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président expose qu'il serait nécessaire pour le bon fonctionnement du Conseil d'administration que Jean-Marc MIGNEREY soit nommé administrateur.

Il présente au Conseil la candidature de Jean-Marc MIGNEREY aux fonctions d'administrateur de la Société.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer cette candidature au vote des actionnaires.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration du 13 avril 2007 a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société pour le mardi 29 mai 2007 à 9 heures au siège social. En vue de cette nomination d'un nouvel administrateur, il serait judicieux de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouvel Administrateur.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 mai 2007.

7. MODIFICATION ET ADOPTION DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

En conséquence de la précédente décision, le Conseil modifie et adopte, à l'unanimité, le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date et aux heures ci-dessus indiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.

==========

Le Président

==========

Un Administrateur